

Les membres de la Société pédagogique genevoise sont convoqués en

Assemblée générale ordinaire

Lundi 23 mai 2022, de 17h30 à 19h à la salle du Palladium

Statut et durée	Ordre du jour	Documents
5'	1. Accueil	
P 5'	2. Approbation de l'ordre du jour	
P 5'	3. Approbation du PV de l'AGO 2021-2022	Disponible sur le site spg-syndicat.ch
P 5'	4. Désignation de scrutateurs et scrutatrices	
I 5'	5. Admissions - démissions	
I 10'	6. Communications diverses – messages des invité.e.s	
E 15'	7. Rapports d'activité Présentation	Envoyés par courriel et disponibles sur le site spg-syndicat.ch
E 10'	8. Rapport des comptes	au plus tard le 11 mai.
P 5'	9. Décharge du comité et approbation des comptes	
P 5'	10. Élection des vérificateur.trice.s des comptes	
P 5'	11. Fixation de la cotisation 2022-2023	Disponible sur le site spg-syndicat.ch
P 10'	12. Modification des statuts	Disponible sur le site spg-syndicat.ch
P 10'	13. Boycott de la saisie des résultats des EC	Disponible sur le site spg-syndicat.ch
I 5'	14. Félicitations aux futur.e.s retraité.e.s	
E 5'	15. Divers	

I objet d'information, sans échange de vues

E objet donnant lieu à un échange de vues, sans prise de position

P objet nécessitant une prise de position

Annexes

Toutes les annexes seront mises à disposition sur le site spg-syndicat.ch.

Zoom

Vous pourrez également suivre l'Assemblée générale via Zoom dès 17h30.

Un lien Zoom pour vous connecter vous parviendra quelques jours avant la séance.

Absence

Rappel : L'Assemblée générale ordinaire est obligatoire pour tous les membres actifs, sous peine d'une amende de CHF 20.00 pour chaque membre absent·e qui n'a pas présenté une excuse au plus tard trois jours après l'Assemblée (art. 13.5 des statuts SPG).

Merci de remplir le questionnaire en ligne pour signaler votre absence, disponible sur le site de la SPG (spg-syndicat.ch) ou d'adresser un message par email à secretariat@spg-syndicat.ch

En nous réjouissant de vous retrouver !

